

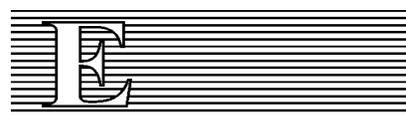


**NATIONS UNIES
CONSEIL ÉCONOMIQUE ET SOCIAL**

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'AFRIQUE

Deuxième Conférence des ministres africains
chargés de l'enregistrement des faits d'état civil

Durban (Afrique du Sud)
6 et 7 septembre 2012



Distr.: GÉNÉRALE

E/ECA/CMRCR/2/MIN/1
Juin 2012

FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

Ordre du jour provisoire

1. Séance d'ouverture

Le représentant du pays hôte prononcera une allocution de bienvenue. Le Secrétaire exécutif de la Commission économique pour l'Afrique (CEA), le Président de la Banque africaine de développement (BAD) et le Président de la Commission de l'Union africaine (CUA) prononceront des discours liminaires. L'invité d'honneur déclarera officiellement ouverte la réunion ministérielle. La séance d'ouverture comprendra également un discours introductif portant sur le thème de la Conférence.

2. Contexte de la réunion

Le secrétariat présentera le thème de la Conférence, « *Amélioration de l'infrastructure institutionnelle et humaine de l'enregistrement des faits d'état civil et de l'établissement des statistiques de l'état civil* ». Seront également présentés des rapports sur la relation entre l'enregistrement des faits d'état civil et les principales questions sectorielles et de développement.

3. Précédents engagements et documentation antérieure

Le secrétariat présentera la Déclaration de la première Conférence ministérielle et précisera comment les précédents engagements régionaux en matière d'enregistrement des faits d'état civil et

d'établissement des statistiques de l'état civil pourront guider les délibérations de la Conférence et la consolidation de ses conclusions.

4. Proposition de cadres directeurs et opérationnels pour l'initiative régionale d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil

Le secrétariat présentera le Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits et d'établissement de statistiques de l'état civil, proposé pour orienter les politiques et les aspects opérationnels de l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil. Les ministres examineront le programme continental en vue de son adoption.

5. Rapport sur les résultats et réalisations des entités régionales

Au cours de cette séance, différents intervenants œuvrant au niveau régional feront rapport sur les résultats et les réalisations des deux dernières années en ce qui concerne l'amélioration des systèmes d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil sur le continent. Le secrétariat régional présentera un rapport intérimaire officiel sur les activités menées depuis l'adoption de la Déclaration de la première Conférence ministérielle. Le secrétariat du Symposium africain sur le développement de la statistique, instance statistique qui a adopté l'enregistrement des faits d'état civil et l'établissement des statistiques de l'état civil comme thème pour ses cinq prochaines éditions, présentera les réalisations accomplies en la matière. Les partenaires de développement représentés au sein du Groupe restreint présenteront également leurs réalisations.

6. Exposé des progrès des États membres

Les États membres exposeront les progrès accomplis en matière d'enregistrement des faits d'état civil et d'établissement des statistiques de l'état civil dans leurs pays respectifs, soit dans un domaine spécifique soit de façon globale.

7. Examen des résultats, des réalisations et des exposés par pays

Cette séance sera l'occasion d'examiner les problèmes et les enjeux, les difficultés rencontrées, les enseignements tirés et les réalisations obtenues, à partir des exposés par pays. Un groupe d'experts facilitera cet examen ainsi que le processus de consolidation.

8. Examen des questions programmatiques et politiques et des grandes orientations

Les participants à la réunion d'experts précédant la réunion présenteront leurs propositions de recommandations aux ministres en fonction de trois catégories: aspects techniques, questions opérationnelles, et coordination et gestion des ressources, qui seront utilisées pour lancer les débats de la séance.

9. Présentation des recommandations des experts

La réunion d'experts présentera ses recommandations aux ministres; ces derniers devraient les adopter et les utiliser pour enrichir la Déclaration ministérielle.

10. Déclaration ministérielle

Les ministres devraient adopter la Déclaration ministérielle, qui devrait fournir des orientations pour la mise en œuvre du Programme africain d'amélioration accélérée des systèmes d'enregistrement des faits et d'établissement de statistiques de l'état civil et l'obtention des résultats précis attendus avant la prochaine Conférence.

11. Clôture

Les représentants de la CEA, de la BAD et de la CUA feront des observations finales. Puis, le représentant du pays hôte prononcera la clôture de la Conférence.